



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal no 5 de la séance du Conseil Communal du 10 octobre 2022

Monsieur le Président ouvre la séance et salue Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. Il relève qu'il n'y a pas de public, ni de représentant de la presse.

La secrétaire titulaire Madame Mary-Claire Freymond étant en congé, c'est Madame Sylviane Sterchi, secrétaire municipale, qui officie pour la prise du procès-verbal. **Monsieur le Président** informe l'Assemblée que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune remarque n'est faite.

Point 1 : Appel

Monsieur le Président informe que Messieurs Sébastien Pittet et Jean-Joseph Pittet sont excusés. Il passe ensuite la parole à la secrétaire Madame Sylviane Sterchi qui procède à l'appel. En plus des membres excusés, Messieurs David Reist et Ludovic Schopfer sont absents.

Le quorum étant atteint et l'Assemblée ayant été convoquée dans les règles, **Monsieur le Président** déclare l'Assemblée ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communal du 20.06.2022

Le procès-verbal ne suscite aucun commentaire. Vu l'absence de remarques, **Monsieur le Président** remercie la Secrétaire pour son établissement et considère le procès-verbal comme accepté.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

Monsieur le Président communique qu'il n'a pas reçu de proposition écrite avant la séance et personne ne se manifeste pour le dépôt d'un postulat ou d'une motion.

Point 4 : Communications de la Municipalité

La parole est donnée à **Monsieur le Syndic Pascal Pollien**. Celui-ci informe le Conseil communal qu'une archiviste a été engagée à l'heure jusqu'à la fin de l'année, puis à 15 % depuis le 1^{er} janvier 2023, ceci afin de revoir toutes les archives et de mettre de l'ordre.

L'audit informatique suit son cours, des nouvelles seront données à la séance du Conseil de décembre si tout va bien.

Monsieur le Municipal Jean-François Pittet prend ensuite la parole pour communiquer trois informations. Tout d'abord, il informe que Mme Dominique Bielser a décidé de mettre un terme à son mandat de webmaster pour le printemps prochain. Une étude est en cours pour son remplacement. Plusieurs options sont possibles, mais on doit distinguer outre le site internet, les applications métiers (comptabilité, contrôle des habitants) qui sont également chez un fournisseur. Celles-ci sont bientôt à terme. Deux grandes options sont possibles, soit c'est le tout chez le même prestataire ou alors on dissocie les applications métiers du site web. Rien n'a encore été décidé, mais il faudra prendre garde que les mises à jour des informations puissent être faites à l'interne, sans devoir payer des prestations supplémentaires.

Ensuite il informe que le Plan d'affectation communal (PACom) n'a pas tellement évolué. La Municipalité est en train de prendre en compte les remarques formulées par la Commission consultative. A noter que le Canton a encore augmenté ses exigences ces derniers mois. En effet, chaque mètre carré de la commune doit être affecté à une zone et il en est de même pour les routes et le domaine public, alors qu'au début il n'était pas question de s'occuper des terrains non construits.

Concernant les routes, suite aux remarques reçues de différents citoyens, en particulier concernant la sécurité des piétons, la Municipalité a pris l'option de nommer une commission extra-parlementaire qui a déjà été reçue une fois par la Municipalité et qui devra communiquer à cette dernière un rapport avec ses propositions et ses souhaits. Sur cette base, la Municipalité étudiera ce qu'il est possible de faire et fera des propositions au Conseil communal. Cette commission est composée de Mesdames Annick Frasseren et Marielle Reist et Messieurs Thierry Pittet, Jean-Charles Pittet et Denis Cueni.

D'autre part, la réfection des chemins de la Bocheire et de Vy d'Echallens est à l'étude. Des préavis à ce sujet seront soumis aux conseillers lors de la séance du printemps prochain.

Monsieur le Vice-Syndic Sylvain Juriens prend la parole. Il informe que concernant le projet d'une nouvelle déchèterie, une étude est en cours. Il y a différentes solutions possibles, à savoir soit le ramassage porte à porte une fois par semaine et une déchèterie mobile deux fois par mois ou alors la construction d'une déchèterie fixe. L'installation de moloks dans le village est également étudiée, de même que la possibilité de s'associer avec Echallens. Actuellement, tous les coûts ne sont pas encore connus et aucune décision n'a été prise.

Monsieur Jean-Paul Dupuis relève que les moloks et le ramassage porte à porte ne concerne que les déchets ménagers. **Monsieur le Vice-Syndic** confirme que c'est bien le cas, mais que par contre les déchèteries mobiles évacuent l'ensemble des déchets.

Monsieur le Vice-Syndic indique ensuite que la Municipalité est sensible au risque de pénurie d'énergie. Actuellement, la commune est équipée d'un éclairage public relativement vieux. Dès lors, un préavis sera présenté au prochain Conseil Communal de décembre pour remplacer l'éclairage actuel par un éclairage au LED. Monsieur le Vice-Syndic a toutefois fait une petite étude pour voir s'il était possible de faire des économies d'énergie d'ici à la fin de l'année. Actuellement, le système est géré par Romande Energie SA et l'éclairage s'allume en fonction de la luminosité détectée. Monsieur le Vice-Syndic a rencontré l'entreprise d'électricité Vielec SA et il y aurait une possibilité pour mettre des horloges dans les armoires pour gérer l'éclairage rue par rue. Par contre, les passages piétons doivent rester éclairés. L'investissement serait de CHF 6'000.- et ce montant sera perdu lors du passage au LED. Une économie d'énergie de 75 % est possible en cas d'extinction pendant la nuit. Toutefois, vu le prochain projet de passer au LED, la Municipalité n'est pas favorable à effectuer cet investissement.

Monsieur Vincent Pittet demande quel est le coût de l'éclairage par année. **Monsieur Sylvain Juriens** répond que ça varie entre CHF 15'000.- CHF 18'000.- par année.

Monsieur Pascal Pittet a remarqué que certains lampadaires du village éclairaient moins, en particulier deux lampadaires à la rue de la Pidi qui paraissent moins puissants. Il se demande si ces ampoules ont été changées et s'il serait possible de remplacer les ampoules de tous les candélabres pour passer avec des ampoules moins puissantes. **Monsieur Sylvain Juriens** répond que rien n'a été changé, mais qu'il faut qu'il se renseigne auprès de Vielec SA.

Monsieur Jeremy Herminjard demande s'il ne serait pas possible de dévisser une ampoule sur deux.

Monsieur Sylvain Juriens explique que cela pose un problème de sécurité notamment pour les cyclistes et les piétons.

Monsieur Vincent Pittet relève qu'il n'y a même pas besoin de dévisser les ampoules, mais qu'il y a un fusible en bas de chaque lampadaire qui permet de l'éteindre. On pourrait également combiner un système entre enlever des fusibles et mettre des horloges pour éteindre le tout, depuis minuit par exemple.

Madame Elise Mettraux demande si des capteurs qui allument les lampadaires quand on passe peuvent être installés.

Monsieur Sylvain Juriens répond que ce n'est pas possible.

Monsieur Didier Pittet relève que dans la situation actuelle, tout le monde est touché par les risques de pénurie et que l'on doit vraiment faire quelque chose vu les recommandations du Conseil Fédéral. Entre minuit et six heures, la question sécuritaire ne se pose pas tellement. Les cambriolages se font maintenant de jours. Il pense que la solution proposée par Vincent Pittet est à étudier.

Monsieur Alain Herminjard demande si Romande Energie SA ne peut pas nous piloter ça.

Monsieur Sylvain Juriens répond que non, actuellement les lampadaires s'allument par capteur de luminosité.

Monsieur Blaise Lamercy relève que le planning pour modifier l'éclairage lui paraît serré pour pouvoir déjà passer à du LED au mois de janvier 2023 en présentant le préavis en décembre 2022. Il y a quand même du matériel à commander et des travaux à effectuer.

Monsieur Sylvain Juriens est d'accord, mais on est obligé de quand même essayer de faire quelque chose. Par exemple, la Municipalité a décidé cette année d'éclairer uniquement un sapin de Noël sur la Place de l'Eglise et de ne pas mettre de lumières à la Fontaine à Dupuis. Mais il se pose la question si vraiment ça vaut la peine d'investir CHF 6'000.-, sur la base d'un devis estimatif, pour une courte période, pour ensuite passer au LED.

Monsieur Vincent Pittet propose d'effectuer un test dans une rue afin de se rendre compte.

Monsieur Didier Pittet relève que Monsieur Sylvain Juriens parle de trois mois seulement pour le passage à un éclairage LED et demande si c'est un projet qui a déjà débuté.

Monsieur Sylvain Juriens répond qu'il a déjà reçu des offres, mais qu'un test sur la solidité des candélabres qui resteront, doit encore être réalisé. D'autre part, il a eu un contact avec la commune d'Oulens-s/Echallens qui est passée à un éclairage LED qui se déclenche quand on passe et où la population réticente au début est satisfaite.

Monsieur Didier Pittet dit qu'il lui semble que le projet est assez avancé pour rester dans des solutions pragmatiques pour cet hiver et que la solution proposée par M. Vincent Pittet reste la meilleure.

Monsieur Alexandre Rod demande s'il a bien compris ce que dit Vincent Pittet et qui signifierait qu'un lampadaire sur deux ne marcherait plus du tout.

Monsieur Sylvain Juriens confirme et relève encore que le passage au LED représente 2/3 d'économie d'énergie.

Monsieur le Syndic indique ensuite les mesures qui ont été prises au niveau de la Commune, en particulier de mettre sur mode économie d'énergie le matériel de bureau, d'éteindre tout ce qui peut l'être quand ça n'est pas utilisé, de baisser les stores du complexe, lors des matchs de foot d'allumer uniquement la buvette et pas la salle du Resto, d'éteindre les lumières du terrain de foot rapidement après la fin des matchs, de régler la courbe du chauffage pour une température à l'Administration et dans les logements de l'immeuble à 20 degrés la journée et 17 degrés la nuit, d'éviter les fenêtres en imposte pendant de longues durées aussi bien à l'Administration communale qu'au complexe communal, d'arrêter la pompe de la fontaine de la place de l'Eglise et d'éteindre la nuit l'éclairage du clocher de l'Eglise. Ce sont des petites mesures qui ne coûtent pas cher à mettre en place.

Monsieur Sylvain Juriens complète en communiquant encore que la pompe de la fontaine de la Place de l'Eglise a été arrêtée.

Point 5 : Préavis municipal no 02/2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Romain Groux, rapporteur de la Commission de gestion, qui procède à la lecture du rapport de la Commission.

Le Président remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- Vu le préavis municipal 02/2022
- Ouï le rapport de la Commission
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

d'approuver l'Arrêté d'imposition pour l'an 2023 au taux de 76 % de l'impôt cantonal de base.

Résultat du vote à main levée :

- Oui : 30 voix
- Abstention : zéro
- Non : zéro

Le préavis 02/2022 est accepté à l'unanimité

Monsieur le Syndic remercie le Conseil communal de la confiance accordée à la Municipalité et d'avoir approuvé le préavis sur le taux d'imposition.

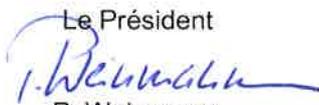
Point 6 : Divers et propositions individuelles

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Philippe Benoit**. Ce dernier indique que c'est avec regret qu'il participe ce soir à son dernier Conseil en raison de son déménagement prévu dans quelques semaines. C'est avec regret mais pas de nostalgie. Il souhaite témoigner du plaisir qu'il a eu de participer aux différents débats au cours de ces onze dernières années. Il n'a qu'un seul regret, qui ne tient pas aux conseillers, mais à l'époque quand on allait à la déchèterie, il y avait des débats entre les personnes présentes et maintenant c'est un lieu où les parents et grands-parents apprennent à leurs enfants et petits-enfants le tri des déchets et quand on croise des habitants, ils baissent la tête pour éviter l'échange.

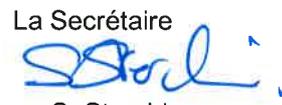
La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** remercie tous les participants et clôt la séance à 20h40.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Président

P. Weinmann



La Secrétaire

S. Sterchi